



Lettre d'information du 03 février 2026

Élections municipales et communautaires : un double enjeu



Les élections des 15 et 22 mars prochains ne se limiteront pas à la désignation du futur maire. Les électeurs de Roquefort-les-Pins seront également appelés à élire leurs conseillers communautaires, la commune faisant partie de la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis (CASA).

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, ces conseillers sont élus au suffrage universel direct, en même temps que les conseillers municipaux. Concrètement, le bulletin de vote comportera une liste de candidats municipaux ainsi qu'une liste spécifique de candidats appelés à siéger à la CASA, selon un système dit de « fléchage », qui identifie à l'avance les élus communautaires.

Pour Roquefort-les-Pins, trois conseillers communautaires seront à élire. Le maire faisant partie de ces trois représentants.

Une mission : participer aux débats sur les projets d'intérêt communautaire (développement économique et touristique, gestion de l'eau et de l'assainissement, mobilités...) et faire entendre la voix de Roquefort-les-pins au sein de l'intercommunalité.

Un boitage du programme : 100 % éco-responsable... et sportif !

Le week-end dernier, la liste Choisir Roquefort ! a organisé la distribution de son programme... en mode 100 % éco-responsable.

C'est en effet à pied, en vélo, en footing ou en trottinette que les membres de l'équipe ont quadrillé tous les quartiers et déposé leur programme dans les boîtes aux lettres de la commune.

Un grand merci aux membres du comité de soutien venus en nombre pour nous prêter main forte.



Choisissons le VILLAGE de DEMAIN

contact@choisirroquefort.fr